

03/04/2022

Assistance aux Moa, Moe et entreprise (sécurité-santé) et sensibilisation aux risques Amiante et Plomb

A partir de 420 € HT

Informations générales

Pourquoi choisir cette assistance ?

- ✓ Parce qu'elle est assurée par des professionnels de la coordination SPS
- ✓ Parce qu'elle est axée sur une pédagogie active, adaptée aux différentes exigences réglementaires
- ✓ Parce qu'elle est orientée sur les compétences, favorisant une mise en œuvre rapide en situation de travail
- ✓ Parce qu'elle est pratique : de nombreuses mises en situations proches de la réalité ou en relation directe avec un projet en cours

Prérequis

Savoir communiquer en Français (lire, écrire et parler)

Aucun autre prérequis demandé.

Personnel concerné par la formation

Maître d'Ouvrages, Maîtres d'œuvre, Chefs d'entreprises du BTP

Objectifs de la formation

- ✓ Permettre d'assister les différents acteurs de la construction dans leurs obligations réglementaires en matière de sécurité, santé et conditions de travail (suivant mission de coordination SPS)
- ✓ Connaître le contexte réglementaire de la prévention des risques d'exposition à l'amiante et au plomb / CMR dans le cadre de réhabilitation ou de travaux d'amélioration
- ✓ Connaître son rôle et les obligations de chaque acteur de l'opération
- ✓ Savoir mettre en place une procédure garantissant l'application de la réglementation et la protection des travailleurs

Durée de la formation

2 jours

- ✓ Théorie : 13 heures
- ✓ Examen par QCM : 1 heure

Modalités et délais d'accès

Sessions de 6 à 12 stagiaires

Nous contacter

Dates des sessions, voir notre calendrier de formation et nous contacter pour l'organisation de nouvelles sessions.



Philippe FAUJEAU Expert de
Justice près la cour d'Appel de
VERSAILLES

03/04/2022

Tarifs

A partir de 420,00€ HT

Contact

Site internet : voir rubrique « nous contacter »

Mail : contact@formadistech.fr

Téléphone : 01 60 10 05 73

Adresse postale : 3, rue Blaise Pascal – ZA de la Vigne aux loups – 91380 CHILLY MAZARIN

Méthode

Partie théorique

Vidéoprotection, diaporama commenté, discussion heuristique, ...

Support de cours en manuel pédagogique

Partie d'évaluation

Examen de compétences par QCM papier mis à disposition des apprenants.

Contenu de la formation

Partie théorique :

- Connaître les modalités de réalisation d'une opération dans une démarche responsable conforme à la réglementation et connaître son rôle et les obligations de chaque acteur de l'opération
- Définir les obligations règlementaires des différents acteurs de la construction vis-à-vis de la mission de CSPS
- Définir les obligations règlementaires des différents acteurs de la construction vis-à-vis de l'amiante
- Définir les obligations règlementaires des différents acteurs de la construction vis-à-vis du plomb/CMR
- Savoir planifier les interventions du CSPS et des différentes étapes liées à l'amiante et / ou au plomb/CMR tout au long d'une opération.

Modalité d'évaluation

Examen de compétences par QCM papier mis à disposition des apprenants

Taux de réussite

99 %

Taux de satisfaction

99 %



Philippe FAUJEAU Expert de
Justice près la cour d'Appel de
VERSAILLES

03/04/2022

Accessibilité aux personnes handicapées

- ✓ Prendre contact avec notre référent handicap Monsieur **Philippe FAUJEAU – 06 79 47 29 52**
- ✓ **Compléter le questionnaire « handicap »** en téléchargement sur notre site internet, ou en envoi sur demande auprès de notre référent handicap
- ✓ En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés et mise en place en collaboration avec le référent handicap, afin de mettre en place les outils, rythme, ou modalités particulières adaptées au handicap exprimé et de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir être inclus au groupe d'apprenant dans les meilleurs conditions possibles.